

**VOUS SOUHAITEZ PLANTER
DES HAIES CHAMPÊTRES,
UN ALIGNEMENT D'ARBRES ? UN VERGER ?**

**AGRICULTEURS, VOUS AVEZ UN PETIT PROJET
D'AGROFORESTERIE ?**

SI ON PLANTAIT POUR DEMAIN

Opération collective de plantation du Pays Berry St-Amandois

CAMPAGNE 2025

Le syndicat de Pays pour préserver et restaurer le capital patrimonial paysager et naturel du Berry St-Amandois **propose à toute personne intéressée de bénéficier de son dispositif d'aide** à la plantation. Il vous accompagne dans votre projet et vous fait bénéficier d'une aide financière du Conseil régional Centre-Val de Loire.



Pour **plus de renseignements** et pour connaître les conditions de l'aide, voir sur notre site internet :

www.pays-berry-st-amandois.fr

Contactez le Pays Berry St-Amandois au **02 48 96 16 82** ou par mail à : contact@pays-berry-st-amandois.fr

Agriculteurs et collectivités, manifestez votre intention de projet au plus tôt !

Date butoir de remise des dossiers : **31 AOUT 2025**



Campagne 2025

Objectifs :

1. **Concourir à la conservation des paysages et lutter contre leur banalisation** par le soutien à l'implantation de formes végétales typiques, le recours à des essences ou variétés locales
2. **Reconstituer un maillage fonctionnel de haies bocagères** à des fins paysagères, écologiques et économiques
3. **Soutenir la plantation de végétaux pour leur rôle écologique** sur la biodiversité, la qualité et la préservation des sols et de l'eau, leur contribution à lutter contre le changement climatique

L'opération est encadrée par un cahier des charges qui précise les conditions, les formes végétales et les espèces éligibles (bons de commande). A demander ou retirer sur le site web du Pays : www.pays-berry-st-amandois.fr

Les projets des agriculteurs et des collectivités doivent faire l'objet d'un accompagnement technique. A cet effet, ces derniers doivent manifester auprès du Pays au plus tôt leur souhait de proposer un projet ; les modalités de cet accompagnement sont étudiées avec le Pays qui fait au besoin appel à des partenaires (CAUE du Cher, Chambre d'agriculture...).

L'opération est subventionnée par le conseil régional à hauteur de 50 %.

Une bonification à 80% est possible pour les projets agricoles ou bénéficiant d'un plan de gestion des haies ou situés dans des zones à enjeux pour la qualité de l'eau, la trame verte, les abords de sites touristiques, chemins de randonnées.



Types de projets soutenus :

- **Plantation/régénération de haies champêtres et d'arbres de haut-jet**
- **Alignements d'arbres (routes, chemins, entrées de bourg, de propriété)**
- **Vergers avec des variétés locales anciennes**
- **Petits projets d'agroforesterie < 2 ha**

Public ciblé : agriculteurs, collectivités, particuliers/propriétaires ayant un projet de plantations sur l'une des 85 communes du Berry St-Amandois et respectant le cadre défini.

Principes :

- ✚ Mai-juin : lancement de la campagne / retrait du cahier des charges
 - *et appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités et agriculteurs qui doivent se faire connaître au plus tôt*
- ✚ Juin à août : information sur l'opération, réponses aux questions
 - fin juin : Séance d'information *les bons conseils pour monter son projet de plantation et son dossier « si on plantait pour demain »*
 - Permanences : 16/07 AM , 21/07 PM , 21/08 AM, 27 et 29/08 toute la journée
 - **31 août : date maximale de dépôt des dossiers**
- ✚ Sept-Oct : examen et sélection des dossiers puis commande groupée par le Pays
- ✚ Janvier : livraison unique et groupée des plants et accessoires de protection
- ✚ plantation par le demandeur

Organisateur : Syndicat du Pays Berry St-Amandois – tél : 02 48 96 16 82

Renseignements : Hélène SERVANT-MASSÉ – helene.servantmasse@pays-berry-st-amandois.fr

Toutes informations sur <https://www.pays-berry-st-amandois.fr/83/strategie/etudes-et-projets/paysage-et-biodiversite.htm>